

OPERATEUR – AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR)

DUREE :

1 jour

PUBLIC :

Opérateur : exécutant de travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens (conducteur d'engins dans les travaux publics, conducteur de nacelles élévatoires, grue, pompe à béton...), suiveur, canalisateur, ouvrier en travaux publics

PREREQUIS :

Aucun

OBJECTIFS

PEDAGOGIQUES :

*A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
Approfondir ses connaissances sur la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux
Approfondir ses connaissances du Guide Technique
Identifier les risques métier pour adapter ses méthodes de travail.*

MOYENS

PEDAGOGIQUES :

*Vidéo projection,
manuel de formation,
Evaluation formative
Moyens humains :
Formateur expert dans le domaine*

NOTRE PLUS :

SMV ACADEMY

Accompagnement avant, pendant et après la formation par nos formateurs

🔍 PARTIE THEORIQUE

- ▶ L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux :
- ▶ La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- ▶ La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
- ▶ Définitions et glossaire
- ▶ Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- ▶ Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispense
- ▶ Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DTDICT conjointes)
- ▶ L'exécution des travaux
 - Le marquage-piquetage
 - Cas particulier des travaux urgents - « ATU »
 - Application du « guide technique »
 - La reconnaissance sur le terrain
 - En cas de dommage, d'arrêt de chantier...

🔍 EXAMEN QCM

- ▶ Examen de compétences par QCM AIPR

• Evaluation de fin de formation



V1.04/03/2021